

TEST D'ENTRÉE EN PERCUSSION

CYCLE	ANNÉE	TITRE	COMPOSITEUR	ÉDITEUR
Cycle 1 "1 à 4 ans de pratique" *	1 ^{ère}	Une pièce de caisse claire ou batterie au choix du candidat		
	2 ^{ème}	Une pièce de caisse claire ou batterie au choix du candidat + Une pièce de clavier au choix du candidat (xylophone, vibraphone ou marimba)		
	3 ^{ème}	Une pièce au choix extraite de « Les claviers à percussion parcourent Le Monde - vol. 1 » + Une pièce au choix à partir de l'étude n° 17, extraite de « Intermediate snare drum studies »	E. Séjourné M. Peters	Alfonce Peters
Cycle 2 "plus de 4 ans de pratique" *	1 ^{ère}	Une pièce au choix du candidat dans « Les claviers à percussion parcourent Le Monde - vol. 2 » + Per Uno, extrait de « 10 pièces faciles pour percussion »	E. Sejourné B. Giner	Alfonce Lemoine
	2 ^{ème}	Suenos, extrait de « Impressions on wood » + Etude n°6 Flam and Co extraite de « Ratafla »	J. Davila F. Dentressangle	Row-off-productions Journées de la percussion
	3 ^{ème}	Tango, extrait de « Impressions on wood » + Latin Move (sans reprise) extrait de « contemporary solos for multi percussions »	J. Davila H. Smit	Row-off-productions De Haske
Cycle 3 "plus de 8 ans de pratique" *		Sunny Street pour marimba extrait de « Encore » + Instants de peaux + Une pièce au choix extraite de « Symphonic studies for timpani »	B. Quartier B. Giner N. Woud	Alfonce Dhalmann De haske
Perfectionnement		Morceau au choix de niveau Cycle Spécialisé		

*Les durées sont données à titre indicatif.

Les morceaux sont classés par ordre de difficultés. Les élèves choisissent en fonction de leur parcours et de leur capacité. Il est important de se faire conseiller par un enseignant qualifié. Il n'y a pas d'obligation de jouer par cœur mais les photocopies sont interdites.

Dates des Tests : voir planning sur le site internet du conservatoire

Le test de Formation musicale est obligatoire pour tous les instrumentistes et chanteurs passant le test d'entrée (sont exemptés les détenteurs d'une fin de cycle 3 d'un CRD ou CRR – fournir impérativement une attestation avant le 21 juillet 2023).